

PRIME D'ANCIENNETE SUR SALAIRE OU ANCIENNETE

Par charlotte, le 16/10/2008 à 22:57

je travaillais à temps plein prime d'ancienneté 40 € - je travaille maintenant à 80 % prime d'ancienneté 30 € La prime est-elle afférente au salaire ou à l'ancienneté - je suis de la convention de la coifure mais le patron ne me la donne pas ??